

DATE DE CONVOCATION : 6 Juin 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – N. ARILLA – P. ORMÈCHE- S. HIBON-MINET – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : E. GARNIER donne pouvoir à K. GAI – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: E. GARNIER – K. PERROIS – E. RAMBEAU – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

OBJET : ACQUISITION PARCELLE SUPPORTANT UNE GLACIÈRE

LE Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il convient de se porter acquéreur d'une partie d'une parcelle sur laquelle se situe une glacière, classée élément de petit patrimoine, afin d'en assurer la préservation,

Le Conseil Municipal décide **PAR 21 VOIX POUR** :

- ✓ D'approuver l'acquisition aux consorts DEMOULIN, d'une partie de la parcelle cadastrée F 302 pour une superficie estimée à 13 800 M² au prix de 0.50 cts le M²,

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à cette acquisition.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le maire empêché
Le Signataire
Maryse THINON-CLERC
1^{er} adjoint au Maire